



Guide jeunesse

EDITO

La jeunesse en priorité

Parce que les jeunes sont les citoyens de demain, ils constituent une priorité pour la Municipalité. Avec les services municipaux, nous nous mobilisons pour les accompagner au quotidien et mettre en place les outils nécessaires à leur bien-être.

Le temps périscolaire a désormais pris son rythme de croisière. Nous avons structuré, avec l'aide des clubs sportifs et des associations, des activités qui sont autant de possibilités offertes aux plus de 1 000 écoliers que compte la Ville. Les accueils de loisirs permettent aux enfants de s'épanouir avec des activités plus ludiques.

Les adolescents trouvent à Clin d'Œil un lieu qui leur est dédié et où l'écoute est le maître mot.

Outil d'information, ce guide rassemble tous les renseignements utiles et pratiques. Nous espérons que vous y trouverez des propositions qui répondront à vos attentes.

*Très Cordialement
Lefebvre.*

Françoise Lefebvre, 1^{ère} Adjointe
Chargée de l'éducation et de la jeunesse

*Chaleureusement à vous,
L. Bonnaterre*

Laurent Bonnaterre
Maire de Caudebec-lès-Elbeuf

SOMMAIRE

- **Les rythmes scolaires**
p. 4
- **Les accueils périscolaires**
p. 5-7
- **Zoom sur les ateliers**
p. 8
- **La cantine**
p. 9
- **Les accueils de loisirs et de jeunes**
p. 10-13
- **Les inscriptions scolaires**
p. 14-15
- **Tarifs et facturation**
p. 16-18

- **La halte-garderie**
p. 19
- **Contacts utiles**
p. 20

Guide jeunesse

Directeur de la publication :
Laurent Bonnaterre
Conception, rédaction et
photographies : Services
communication, éducation et jeunesse
Impression : IRS
Tirage : 2000 exemplaires

LES RYTHMES SCOLAIRES

Depuis septembre 2014, la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf applique la réforme des rythmes scolaires souhaitée par le Ministère de l'Éducation Nationale. **Les écoliers ont donc classe le mercredi matin**, ce qui a permis d'alléger le nombre d'heures de cours quotidiennes.

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Accueil périscolaire : tous les matins, y compris le mercredi, à partir de 7h30. Les tarifs sont indiqués page 16.

HORAIRES MATERNELLES

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h45 - 11h45 / 13h30 - 15h45
Mercredi : 8h45 - 11h45

HORAIRES ÉLÉMENTAIRES

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h30 - 12h / 13h45 - 15h30
Mercredi : 8h30 - 11h30

**En dehors de ces horaires,
la présence des enfants est facultative**

TRANSITION : 15h45 - 16h

RÉCRÉATION : 15h30 - 15h45

2 possibilités

- **Ateliers** : 16h - 16h45
- **Garderie** : 16h - 16h45

4 possibilités

- **Ateliers** : 15h45 - 16h30
- **Garderie** : 15h45 - 16h30
- **Études surveillées** : 15h45 - 16h45
- **Accompagnement scolaire éducatif (ASE)** : 15h30 - 17h45

Accueil périscolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi jusqu'à 18h30. Les tarifs sont indiqués page 16.

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

- L'accueil du matin et/ou du soir
- L'accueil du mercredi midi
- Les ateliers
- La garderie
- Les études surveillées
- L'Accompagnement Scolaire Éducatif (ASE)
- La cantine

L'ensemble des accueils périscolaires est géré par la Ville. L'inscription des enfants est indispensable auprès du secrétariat des services éducation et jeunesse.

■ Les pièces à fournir pour toute inscription



- La **fiche d'inscription**, disponible au secrétariat des services éducation et jeunesse ou téléchargeable sur le site www.caudebecleselbeuf.fr,
- L'**attestation de Quotient Familial** de la CAF,
- Pour les services d'accueil du matin, du soir et du mercredi midi, l'**attestation d'employeur** avec mention obligatoire des horaires.

LES ACCUEILS

	Public	Horaires		Arrivée / Départ échelonnés
		Maternels	Élémentaires	
Accueil du matin et/ou du soir	Réservé aux enfants dont les parents travaillent	7h30 - 8h45 16h45 - 18h30	7h30 - 8h30 16h30 - 18h30	oui
Accueil du mercredi midi	Réservé aux enfants dont les parents travaillent	11h45 - 12h30	11h30 - 12h30	oui
Ateliers gratuits⁽³⁾	Tout public	16h - 16h45	15h45 - 16h30 ⁽⁴⁾	non
Garderie⁽⁵⁾	Tout public	16h - 16h45	15h45 - 16h30	oui
Études surveillées	Élémentaires	-	15h45 - 16h45 ⁽⁴⁾	non
Accompagnement scolaire éducatif (ASE)	Sur décision des enseignants ⁽⁶⁾	-	15h30 - 17h45 ⁽⁷⁾	oui à partir de 17h15
Cantine	Tout public	11h45 - 13h30	12h - 13h45	non

(1) Les enfants de Saint-Exupéry élémentaire sont accueillis à l'école Saint-Exupéry maternelle. Les enfants de Paul Bert sont accueillis à l'école Amiral Courbet. Les enfants devront être déposés et récupérés dans ces lieux d'accueil. Le transfert des enfants est assuré par des animateurs de la Ville.

(2) Forfait mensuel déclenché dès lors que l'enfant fréquente au moins une fois

l'accueil dans le mois.

(3) Ateliers gratuits : l'inscription est définitive et ne peut être modifiée en cours de cycle. La présence **assidue des enfants est obligatoire**.

(4) Les ateliers et les études surveillées ont lieu sur les mêmes plages horaires. Il est possible d'alterner les activités (ex : lundi, jeudi : ateliers et mardi, vendredi : études surveillées).

PÉRISCOLAIRES

Lieu	Encadrants	Périodicité des inscriptions	Tarifs
Au sein de chaque école sauf pour St-Exupéry élémentaire et Paul Bert ⁽¹⁾	Animateurs Ville	A l'année	Forfait mensuel ⁽²⁾ (voir p. 16)
Au sein de chaque école	Animateurs Ville	A l'année	Gratuit
Au sein de chaque école	Animateurs Ville Intervenants extérieurs	Par cycle (entre 2 périodes de vacances)	Gratuit
Au sein de chaque école	Animateurs Ville	Par cycle (entre 2 périodes de vacances)	Gratuit
Au sein de chaque école	Enseignants	A l'année	Forfait mensuel ⁽²⁾ (voir p. 16)
Accueil de loisirs Clin d'Œil ⁽⁸⁾	Animateurs Ville	A l'année	Gratuit
Dans chaque école/centre Au restaurant municipal pour P. Bert et A. Courbet	Animateurs Ville ATSEM Agents de la cantine	A l'année, au trimestre, au mois Ponctuellement (réservation 48h à l'avance)	Par repas (voir p. 16)

(5) Seront automatiquement accueillis à la garderie : les enfants non-inscrits en atelier en début de période ; les enfants dont les parents auraient un contretemps (rendez-vous, retard) ; les enfants ayant trois absences non justifiées aux ateliers.

(6) Les informations nécessaires seront directement transmises aux parents des enfants concernés. L'ASE est

un service facultatif. La confirmation de l'inscription devra être notifiée au secrétariat des services éducation et jeunesse par les parents.

(7) Accueil possible jusqu'à 18h30 (réservé aux enfants dont les parents travaillent).

(8) Un service de bus est proposé jusqu'à Clin d'Œil.

ZOOM SUR LES ATELIERS GRATUITS



Atelier radio avec les élèves de l'école Victor Hugo

■ Modalités d'inscription

L'inscription aux ateliers se fait par **cycle de 6 à 7 semaines** (entre 2 périodes de vacances scolaires). Elle est **définitive** et **ne peut être modifiée en cours de cycle**. Les ateliers s'inscrivent dans la continuité des enseignements dispensés dans les écoles, il est impossible d'inscrire votre enfant « A la carte ».

La **fiche d'inscription** est transmise **via les enseignants à chaque nouvelle période** et doit être retournée soit :

- au secrétariat des services éducation et jeunesse ou dans la **boîte aux lettres extérieure**,
- aux **animateurs**,
- par **mail** à secretariat.jeunesse@caudebecleselbeuf.fr

Aucun animateur ne vérifiera les cahiers des enfants afin de récupérer les éventuelles fiches oubliées et **aucune inscription ne sera prise en compte passé le délai indiqué**.

Les ateliers sont **gratuits**, la **présence assidue** des enfants est **obligatoire**. Toute absence nécessite la présentation d'un justificatif qui devra être transmis sous 8 jours au secrétariat des services éducation et jeunesse. 3 absences injustifiées entraînent l'exclusion de l'enfant des ateliers pour la période en cours (voire sur les autres périodes de l'année si le problème se répète).

Les enfants exclus des ateliers ou non-inscrits seront automatiquement accueillis à la garderie.

LA CANTINE

La Ville travaille avec un prestataire extérieur et les boulangeries de la commune pour offrir la meilleure prestation possible.

Au moment de l'inscription au secrétariat des services éducation et jeunesse, **les familles ont le choix entre différents types de repas** (choix définitif pour l'année scolaire) :

- un **repas traditionnel** (incluant tous les types d'aliments sans exception),
- un **repas sans porc** (une autre viande sera proposée),
- un **repas sans viande** (qui exclut dans sa composition les viandes rouges et blanches, mais qui inclut des substituts de type œufs, poissons).

Les menus sont distribués aux parents par le biais des enfants. Ils sont également affichés dans les écoles et consultables sur le site www.caudebecleselbeuf.fr

Les réservations peuvent être effectuées pour l'année, le trimestre, le mois et de façon occasionnelle en respectant les délais indiqués (48 heures minimum).

Pour les **enfants souffrant d'un problème de santé (notamment allergies alimentaires)**, un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** doit être établi avec le médecin qui suit l'enfant, l'infirmière ou le médecin scolaire, l'équipe éducative et la famille.



LES ACCUEILS DE LOISIRS ET DE JEUNES

- Accueil de loisirs Louise Michel : **enfants de 3 à 5 ans**
- Accueil de loisirs Corto Maltese : **enfants de 6 à 13 ans**
- Accueil de jeunes Clin d'Œil : **adolescents de 14 à 17 ans**

Ces 3 structures de loisirs ouvrent leurs portes le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires

LES ACCUEILS DE LOISIRS LOUISE MICHEL ET CORTO MALTESE

EN PÉRIODE SCOLAIRE

Accueil le mercredi après-midi de 13h30 à 17h (*possibilité d'accueil jusqu'à 18h30 pour les enfants dont les parents travaillent*).

Le mercredi après l'école, 3 possibilités s'offrent à vous :

- **Vous récupérez votre enfant à la sortie de l'école. Il peut également rentrer seul** (si une autorisation a été signée) : 11h30 pour les élémentaires et 11h45 pour les maternels. **Un temps de surveillance gratuit dans chaque école est possible pour les enfants dont les parents travaillent jusqu'à 12h30.**
- **Votre enfant est pris en charge dès la sortie de l'école par les animateurs des accueils de loisirs.** Un service de car est mis en place le mercredi pour plusieurs écoles. Les maternels déjeunent à Louise Michel et les élémentaires à Corto Maltese avant de débiter les activités programmées pour l'après-midi.
- **Vous récupérez votre enfant à la sortie de l'école et vous le ramenez à 13h30 à l'accueil de loisirs.**

NB : Il ne sera pas possible de récupérer votre enfant après le repas.

Si votre enfant est scolarisé dans un établissement scolaire privé, il peut aussi fréquenter la cantine et l'accueil de loisirs (le transport ne sera pas pris en charge).

■ Modalités d'inscription

L'inscription est possible tout au long de l'année scolaire, au secrétariat des services éducation et jeunesse.

■ Les pièces à fournir pour toute inscription

Si votre enfant est scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire de la commune :

- **Fiche d'inscription** (à télécharger sur le site www.caudebecleselbeuf.fr ou disponible au secrétariat des services éducation et jeunesse).

Si votre enfant n'est pas scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire de la commune :

- **Fiche d'inscription,**
- **Fiche de renseignements,**
- **Copie du livret de famille,**
- **Justificatif de domicile,**
- **Attestation de quotient familial** de la CAF,
- **Copie des pages de vaccination** du carnet de santé.



EN PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES

Accueil du lundi au vendredi, à la journée ou à la demi-journée :

- Journée (avec repas) : 9h - 17h
- ½ journée (avec ou sans repas) : 9h - 12h ou 13h30 - 17h

Un accueil est assuré le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30 pour les enfants dont les parents travaillent (attestation d'employeur avec mention obligatoire des horaires). Ce temps d'accueil est gratuit.



■ Modalités d'inscription

L'enfant doit être inscrit à l'accueil de loisirs avant le début de chaque période de vacances scolaires, selon les **dates des périodes d'inscription définies**.

Les formulaires sont téléchargeables sur le site www.caudebecleselbeuf.fr ou disponibles au secrétariat des services éducation et jeunesse lors des périodes d'inscription.



L'ACCUEIL DE JEUNES CLIN D'ŒIL

EN PÉRIODE SCOLAIRE

Accès libre le mercredi après-midi de 13h30 à 18h30. Des ateliers, des stages, des sorties et des projets sont régulièrement proposés à des tarifs attractifs.

EN PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES

Accueil du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 13h30 à 18h30, en accès libre, avec possibilité d'ouverture en soirée.

■ Modalités d'inscription

L'inscription est annuelle et s'effectue au secrétariat des services éducation et jeunesse ou à Clin d'Œil directement.

■ Les pièces à fournir pour toute inscription

- **Fiche d'inscription** (à télécharger sur le site www.caudebecleselbeuf.fr ou à retirer au secrétariat des services éducation et jeunesse ou à Clin d'Œil),
- Copie du **livret de famille**,
- **Justificatif de domicile**,
- **Attestation de Quotient Familial** de la CAF,
- Copie des **pages de vaccination** du carnet de santé.



ACTIVITES SPORTIVES POUR LES 16 - 25 ANS

Une animation sportive est proposée **tous les jeudis soirs de 20h à 22h, en période scolaire**, à la salle omnisports Marcel David. Ces **séances gratuites, sans inscription**, sont encadrées par des animateurs du service jeunesse.



LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

MATERNELLES ET NOUVEAUX ARRIVANTS

1^{ÈRE} ÉTAPE

Au service éducation (333, rue Sadi Carnot), en janvier.

Les enfants peuvent être accueillis à l'école dans l'année de leurs 3 ans (ex. : pour la rentrée 2016, enfants nés jusqu'au 31/12/13).

En fonction des places disponibles dans les classes, **il est possible d'accueillir les enfants dès 2 ans et demi**. Cependant, si l'inscription n'est pas acceptée, elle doit être renouvelée l'année suivante.

L'école d'affectation sera indiquée en fonction du lieu où vous habitez et de la capacité d'accueil des écoles. Passé la période d'inscription, nous ne pourrons garantir l'inscription dans l'école de secteur.

■ Les pièces à fournir

- **Livret de famille** (toutes les pages utilisées) ou extrait de naissance avec filiation,
- **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture électricité, gaz ou téléphone) ou si vous habitez chez un tiers, une attestation sur l'honneur de l'hébergeant,
- **En cas de divorce ou de séparation**, joindre obligatoirement le jugement du tribunal précisant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et fixant la résidence principale de l'enfant, ou à défaut, le formulaire n° 1 et n° 2,
- **La notification des droits et paiements de la CAF** (quotient familial) **ou le dernier avis d'imposition**,
- Si l'enfant souffre d'un problème de santé nécessitant la mise en place d'un **Protocole d'Accueil Personnalisé (PAI)**, fournir une copie du PAI,
- **Un RIB**, si vous souhaitez régler vos factures par prélèvement bancaire.



À SAVOIR...

Une fois la 1^{ère} étape effectuée (dossier complet obligatoire), **un certificat d'inscription vous sera fourni**. Il sera **indispensable** pour **finaliser l'inscription au sein de l'école** (2^{ème} étape).

2^{ÈME} ÉTAPE

À l'école : Prise de rendez-vous avec la direction de l'école d'affectation



■ Les pièces à fournir

- **Certificat d'inscription** délivré par le service éducation,
- **Carnet de santé**,
- **Livret de famille**.

ÉLÉMENTAIRES

Les inscriptions en CP se font automatiquement au cours du 1^{er} trimestre

Vous recevrez à votre domicile un courrier accompagné du certificat d'inscription vous informant de l'école d'affectation de votre enfant.

Vous devez ensuite finaliser l'inscription en procédant à la 2^{ème} étape.

Le passage en classe supérieure

Si l'enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée tous les ans. L'enfant est **automatiquement** inscrit en classe supérieure, au sein de la même école.

DÉROGATIONS

La **dérogation au périmètre scolaire** est une **procédure exceptionnelle**, destinée à formuler une demande de changement d'école justifiée exclusivement par des **contraintes particulières** et dans la **limite des places disponibles**. Toute demande de dérogation doit faire l'objet d'un courrier justifiant les motifs de la demande, adressé à la Mairie au moment des inscriptions. La décision sera ensuite prise par la commission compétente et vous sera transmise par courrier.

Les dérogations sont accordées pour la durée du cycle maternel (de la 1^{ère} à la 3^{ème} année) ou élémentaire (du CP au CM2), il n'est donc **pas nécessaire de les renouveler tous les ans**. Il est cependant **impératif de faire une nouvelle demande lors du passage en cycle élémentaire (CP)**.

TARIFS ET FACTURATION

Les tarifs sont déterminés à partir du Quotient Familial de la Caf, calculé tous les ans au 1^{er} janvier, selon les ressources financières et le nombre de parts du foyer fiscal. Les familles n'ayant pas fourni leur attestation de la Caf ou justifié de leurs revenus auprès du secrétariat des services éducation et jeunesse se verront donc appliquer le tarif maximum. *Tarifs applicables depuis le 2 septembre 2014.*

TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

* Forfait mensuel

Tranches	QF CAF	Cantine	Accueils périscolaires*	Études surveillées*
1	0 à 250	0,60 €	2,00 €	2,80 €
2	251 à 350	1,20 €	4,00 €	5,60 €
3	351 à 450	1,80 €	6,00 €	8,40 €
4	451 à 550	2,40 €	8,00 €	11,20 €
5	551 à 650	2,70 €	9,00 €	12,60 €
6	651 à 900	3,00 €	10,00 €	14,00 €
7	901 à 1100	3,30 €	11,00 €	15,40 €
8	1101 à 1300	3,60 €	12,00 €	16,80 €
9	1301 à 1500	4,20 €	14,00 €	19,60 €
10	> 1500	4,50 €	15,00 €	21,00 €
Extérieurs (non Caudebécais)		5,25 €	17,50 €	24,50 €

TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS (mercredis et vacances scolaires)

Tranches	QF CAF	1/2 journée	Journée	1/2 journée + repas	Journée + repas
1	0 à 250	0,50 €	1,00 €	1,10 €	1,60 €
2	251 à 350	1,00 €	2,00 €	2,20 €	3,20 €
3	351 à 450	1,50 €	3,00 €	3,30 €	4,80 €
4	451 à 550	2,00 €	4,00 €	4,40 €	6,40 €
5	551 à 650	2,25 €	4,50 €	4,95 €	7,20 €
6	651 à 900	2,50 €	5,00 €	5,50 €	8,00 €
7	901 à 1100	2,75 €	5,50 €	6,05 €	8,80 €
8	1101 à 1300	3,00 €	6,00 €	6,60 €	9,60 €
9	1301 à 1500	3,50 €	7,00 €	7,70 €	11,20 €
10	> 1500	3,75 €	7,50 €	8,25 €	12,00 €
Extérieurs (non Caudebécais)		6,30 €	14,00 €	11,55 €	19,25 €

À SAVOIR...

Que ce soit pour la cantine ou les accueils de loisirs, les absences doivent être signalées obligatoirement par écrit au secrétariat des services éducation et jeunesse, et ce, avant 17h, 48 heures à l'avance :



- par mail à secretariat.jeunesse@caudebecleselbeuf.fr
- par courrier via la fiche de liaison, (à déposer dans la boîte aux lettres des services éducation et jeunesse : 333, rue Sadi Carnot)
- par fax au 02 35 33 92 34

AUCUNE ANNULATION OU INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE PAR TÉLÉPHONE

Les absences suivantes n'entraînent pas la facturation du repas ou de l'accueil de loisirs :

- absence pour maladie (sur présentation d'un certificat médical adressé au secrétariat des services éducation et jeunesse),
- absence de l'enseignant,
- absence en raison de grève,
- absence liée à des sorties scolaires ou des classes de découverte.

Dans les 3 derniers cas, la déduction des repas est automatique.

À défaut, le repas sera facturé.

TARIFS DE L'ACCUEIL DE JEUNES CLIN D'ŒIL

Tranches	QF CAF	Tarif annuel*
1	0 à 250	2,00 €
2	251 à 350	4,00 €
3	351 à 450	6,00 €
4	451 à 550	8,00 €
5	551 à 650	9,00 €
6	651 à 900	10,00 €
7	901 à 1100	11,00 €
8	1101 à 1300	12,00 €
9	1301 à 1500	14,00 €
10	> 1500	15,00 €
Extérieurs (non Caudebécais)		17,50 €

* Aux frais d'inscription annuels, s'ajoutent les frais liés aux activités spécifiques, les sorties, les stages ou ateliers avec intervenant et les séjours (à hauteur de 50 % du coût de l'activité) à régler directement sur place.

■ LA FACTURATION

La facturation est effectuée tous les mois. Elle est adressée par courrier vers le 15 du mois suivant et **doit être réglée à réception de la facture, au secrétariat des services éducation et jeunesse ou en Mairie.**

Vous pouvez contester une facture dans un délai **d'un mois après sa date d'édition** auprès du secrétariat des services éducation et jeunesse.

En cas de non-paiement, une mise en recouvrement sera engagée auprès du Trésor Public (5, rue Henry - 76500 ELBEUF) qui procèdera aux poursuites légales pour obtenir le règlement des sommes dues.

■ COMMENT RÉGLER SA FACTURE ?

Différents modes de paiement sont à votre disposition :

- en **espèces**,
- par **chèque**, à l'ordre du Trésor Public,
- par **prélèvement automatique**, (présentez-vous au secrétariat des services éducation et jeunesse muni(e) d'un RIB),
- par **carte bancaire** (exclusivement en Mairie),
- par les **Bons Temps Libre** de la Caf (cette aide est accordée sous conditions de ressources pour le règlement des accueils de loisirs hors cantine).
- par **Chèque Emploi Service Universel - CESU** (uniquement destiné aux enfants de moins de 6 ans et au règlement des frais de garde des enfants : crèche, accueil périscolaire, accueil de loisirs).



La Caisse d'Allocations Familiales participe au financement des accueils jeunesse

LA HALTE-GARDERIE

La halte-garderie « Les Marsupilamis » accueille les enfants de 3 mois à 6 ans. C'est une structure d'accueil occasionnel, limité à 5 demi-journées par semaine (sauf cas d'urgence).

- La halte-garderie accueille les enfants le **lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 17h30** et le **mercredi de 13h30 à 17h30**.
- **Pour les enfants dont les parents travaillent ou sont en formation, les plages horaires sont plus étendues** : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h - 18h, mercredi : 13h30 - 18h.
- La halte-garderie est fermée quatre semaines en août et une semaine entre Noël et le Jour de l'an.

■ Modalités d'inscription

Inscription sur rendez-vous avec la responsable de la structure. Pour les tarifs, contactez la halte-garderie.

■ Les pièces à fournir

- **Numéro de la Caf** ou **feuille d'imposition**,
- Copie des **pages vaccination** du carnet de santé,
- **Extrait d'acte de naissance**,
- **Attestation d'assurance** (responsabilité civile) au nom de l'enfant.

À SAVOIR...

Afin de garantir un accueil de qualité, il est nécessaire d'inscrire votre enfant une semaine à l'avance. 2 places d'urgence sont néanmoins disponibles à tout moment.



CONTACTS UTILES

SECRETARIAT DES SERVICES EDUCATION, JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

333, rue Sadi Carnot - Tél. 02 32 96 02 04 - Fax 02 35 33 92 34

Service éducation, restauration scolaire et entretien des locaux	02 32 96 02 03
---	----------------

Service jeunesse, sports et vie associative	02 35 74 64 03
--	----------------

Coordination administrative et comptable	02 32 96 02 17
---	----------------

Coordination des rythmes scolaires	07 87 38 93 84
---	----------------

HALTE-GARDERIE

LES MARSUPILAMIS - 159, rue Sadi Carnot	02 35 74 64 17
--	----------------

ÉCOLES MATERNELLES

PREVEL - 199, rue de la République	02 35 77 11 56
---	----------------

SAINT-EXUPÉRY - rue Saint-Exupéry	02 35 78 90 56
--	----------------

LOUISE MICHEL - rue Faidherbe	02 35 81 54 40
--------------------------------------	----------------

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

SAINT-EXUPÉRY - 389, rue des Thermes	02 35 77 14 31
---	----------------

PAUL BERT - 2, rue Revel	02 35 77 05 60
---------------------------------	----------------

AMIRAL COURBET - 79, rue Louis Blanc	02 35 81 09 64
---	----------------

VICTOR HUGO - 2, rue Vauquelin	02 35 77 05 77
---------------------------------------	----------------

SÉVIGNÉ - 22, rue Léon Gambetta	02 35 77 03 27
--	----------------

ACCUEILS DE LOISIRS

LOUISE MICHEL - Cours du 18 juin 1940	02 35 81 28 35
--	----------------

CORTO MALTESE - Rue de la Villette	02 35 74 99 27
---	----------------

CLIN D'OEIL - Forum d'Ugatte - La Mare aux Bœufs	02 35 74 64 11
---	----------------

MAIRIE - BP 18 - mairie@caudebecleselbeuf.fr

Tél. 02 32 96 02 02 - Fax 02 32 96 02 11